

LETTER FLASH N° 124

5 DÉCEMBRE 2025

Ce que l'austérité budgétaire fait au service public de l'ESR...

Le 2 décembre, la FSU appelait avec la CGT et Solidaires à une journée de mobilisation pour un budget 2026 de l'État et de la sécurité sociale plus juste, plus solidaire et plus ambitieux pour les services publics. Dans l'enseignement supérieur et la recherche (ESR), les conséquences des restrictions budgétaires imposées aux universités par la politique austéritaire du gouvernement notamment en 2025 et 2026 se révèlent désastreuses et de plus en plus visibles.

Plus de 80 % des universités et des établissements d'enseignement supérieur publics ont dû voter un budget 2025 en déficit du fait de la non prise en compte dans la subvention pour charge de service public (SCSP) de l'inflation, des revalorisations salariales 2023 et 2024 et de l'absence d'accompagnement de la progression du

nombre d'étudiant·es du baby-boom de l'an 2000 accueilli·es dans nos formations depuis maintenant plus de 7 ans. En effet, entre 2017 et 2024 nous avons déjà accueilli 67 550 étudiant·es supplémentaires à l'université à budget constant, c'est-à-dire en dégradant notre taux d'encadrement et nos dépenses moyennes par étudiant·e. Mais la situation n'est plus tenable et dès cette année, nombre d'établissements pourraient être contraints de dégrader encore l'offre de service public car non seulement le budget global affecté au programme 150 « Enseignement supérieur et recherche universitaire » est insuffisant mais il est également très inéquitablement réparti. Pour des établissements de formations comparables, les budgets par étudiant·e tout comme les taux d'encadrement dans le service public varient du simple au double.

Le détour par quelques exemples est éloquent

À L'UNIVERSITÉ D'ANGERS (UA)

À Angers, il est ainsi envisagé de supprimer des postes de contractuel·les et de vacataires (10 équivalents temps plein, ETP), de ne plus remplacer les départs en retraite d'enseignant·es-chercheur·ses titulaires pendant 2 à 3 ans en ne recrutant plus que des contractuel·les (attaché·es temporaires à l'enseignement et à la recherche, ATER) ou des vacataires au risque d'affaiblir le potentiel de recherche comme les équipes pédagogiques et de faire reposer les responsabilités administratives toujours sur les mêmes collègues. Il est aussi envisagé d'attendre systématiquement 3 mois avant de remplacer les personnels administratifs, techniques et des bibliothèques (BIATSS).

Les budgets de fonctionnement des composantes et des laboratoires ont été dès cette année 2025 réduits de 20 % et il est envisagé de n'augmenter que les plus « méritants », et de 15 % seulement... Une concurrence tous azimuts est instituée : entre les disciplines, entre les formations, les étudiant·es, les laboratoires et entre tous les collègues.

À L'UNIVERSITÉ DE PICARDIE JULES VERNE (UPJV)

À Amiens, il est envisagé de supprimer 280 ETP de contractuel·les et de vacataires. 54 000 heures de formation, soit 12 % des maquettes, pourraient être supprimées à la rentrée 2026-2027 via notamment l'élimination de parcours et de formation, 300 heures passerait en « autoformation » et la durée des travaux dirigés (TD) serait réduite de 2 h à 1 h 30.

À L'UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR (UPPA)

À Pau, alors que la demande augmente, les capacités d'accueil offertes sur la plateforme Parcoursup ont été réduites. C'est le cas des filières en tension telles que la psychologie, les sciences et techniques des activités physiques (STAPS), le droit et l'économie-gestion. Pour réduire le nombre d'heures de cours, en sociologie, les groupes de TD sont passés de 30 à 40 étudiant·es, au détriment du taux d'encadrement et de la qualité du suivi.

À L'UNIVERSITÉ DE STRASBOURG ET UNIVERSITÉ DE HAUTE ALSACE (UHA)

150 postes d'enseignant·es-chercheur·es titulaires ont été perdus ces 10 dernières années. Les conséquences ont été multiples : pression au travail, bureaucratisation des tâches, mise en concurrence des personnels, dilution des collectifs de travail, burnout, multiplication des situations de harcèlement, des arrêts maladie, turn-over des personnels précaires. Dans cette situation de crise, la nouvelle équipe présidentielle a pris deux décisions lourdes de conséquences et qui font l'objet même de cette alerte : réduire l'offre de formation de l'université de 5 % et réduire le nombre de postes d'enseignant·es-chercheur·es ouverts au concours de 40 %.



SUR LES SITES DÉLOCALISÉS

Des sites délocalisés en province sont menacés de fermeture car ni les universités ni les collectivités territoriales, jusque-là partenaires financiers de ces implantations, n'ont encore les moyens d'offrir aux étudiant·es la possibilité d'étudier près de chez elles et eux. Ils et elles seront contraints de poursuivre leurs études dans les métropoles régionales et, pour se loger, devront s'acquitter des loyers prohibitifs qui y sont en vigueur.

Partout les investissements sont soit annulés soit réduits, mettant en péril les objectifs de rénovation thermique et énergétique des bâtiments ainsi que le maintien des équipements pédagogiques et de recherche.

À L'UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHÉON-SORBONNE (PARIS 1)

À Paris 1, malgré l'opposition de la communauté, le conseil d'administration a voté la fin de l'exonération des frais d'inscription différenciés pour les étudiant·es originaires de pays en dehors de l'Union européenne, faisant fi des conséquences sur les études mais aussi sur les conditions de vie de ces étudiant·es.



DANS LES INSTITUTS NATIONAUX SUPÉRIEURS DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION (INSPE)

Les INSPE sont particulièrement touchés par la vague de réduction de l'offre de formation. Ces « rationalisations » sont décidées en petit comité avec le recteur ou la rectrice de région académique, la direction de l'INSPE, l'École académique de la formation continue (EAFC). Le choix de mutualiser des formations ou de les fermer, parce qu'elles seront ouvertes dans une autre université de la même grande région voire ailleurs au niveau national, est pris sans consultation ni des collègues-formateur·rices ni des organisations syndicales. À Poitiers, c'est le cas en sciences économiques et sociales (SES), la formation de master ferme et les étudiant·es devront rejoindre Bordeaux, à 250 km. Dans l'académie d'Orléans-Tours, le rectorat assume la décision de fermeture de parcours de master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) second degré en espagnol à Orléans et en physique-chimie à Tours, mais refuse, avec la plus grande brutalité, de donner la moindre explication sous prétexte que « le chancelier des universités n'a pas à se justifier ». Les sites de Blois et Bourges sont particulièrement menacés puisqu'ils n'accueilleront pas de licence de professorat des écoles (LPE). À Aix-Marseille, même si les non-lauréats sont accueilli·es, trois formations sont sur la sellette en raison de l'insuffisance des possibilités locales de stage. Les formations du second degré qui étaient présentes sur le site d'Avignon, fermées depuis deux ans parce que l'université d'Avignon s'est

désengagée de la formation des enseignant·es, ne rouvriront pas et resteront soit à Marseille soit à Aix-en-Provence.

L'impact de la réforme de la formation des enseignant·es sur la qualité de la formation, dont le caractère universitaire est clairement attaqué, sur l'accès des étudiant·es à la formation et à la préparation aux concours n'est pas du tout évalué. Ainsi, plusieurs INSPE ont déjà annoncé refuser d'admettre dans le nouveau master enseignement et éducation (M2E) des étudiant·es non lauréat·es. C'est ce qui a été annoncé par exemple à Crétteil, Nantes ou Paris (où l'ouverture d'un diplôme d'université de préparation au concours est en réflexion). Il s'agit là d'une inadmissible remise en cause du droit à la poursuite d'études. Qui plus est, rien n'est fait pour prendre en compte les conséquences de ces décisions sur les équipes et les sites de formation.

Ces exemples ne sont pas isolés et il est à craindre que dans le futur, les ouvertures ou fermetures se fassent en fonction des besoins de l'Éducation nationale, sans concertation des équipes, sans protection des personnels. Dans la perspective de la mise en place des contrats d'objectifs, de moyens et de performances sur l'ensemble des missions (COMP 100 %), avec une mainmise accrue du rectorat et une influence plus grande des collectivités territoriales, il est à craindre que ce qui arrive aux INSPE s'étende aux formations de l'ensemble des composantes des universités sauf celles qui auront suffisamment de ressources propres.



Il manque aujourd'hui 8 milliards pour que le personnel de l'ESR puisse remplir l'ensemble de ses missions de service public, sans renoncer à la qualité ni glisser subrepticement vers l'épuisement général. Le SNESUP-FSU dénonce les choix austéritaires dont les multiples conséquences, en partie décrites ci-dessus, pèsent sur la jeunesse et sur son avenir, et également sur les agent·es qui voient leurs conditions de travail sans cesse se dégrader et qui assurent la continuité du service, parfois au prix de leur santé. Le SNESUP-FSU alerte sur cette situation et appelle solennellement le gouvernement à prendre la mesure de la situation. Le service public de l'ESR doit continuer à se développer pour ne pas accentuer toujours plus les inégalités d'accès aux formations supérieures et pour ne pas renoncer à l'élévation du niveau de formation de toute la jeunesse.

Le SNESUP-FSU défend un tout autre budget pour plus de justice sociale, de solidarité et d'ambition pour toutes et tous. Il appelle à informer, débattre, proposer et défendre d'autres choix au plus près des besoins et attentes des étudiant·es et des agent·es.

Dès maintenant, n'hésitez pas à nous transmettre les éléments budgétaires dont vous avez connaissance et les conséquences des choix austéritaires dans vos établissements, composantes ou formations.